

Index du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail

Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail

Partie	Sujet
I	Interprétation
II	Ouvrages permanents
	SECTION I Bâtiments
	SECTION II Pylônes, antennes et supports d'antenne
	SECTION II Systèmes CVCA
III	Structures temporaires et travaux de creusage
IV	Appareils élévateurs
V	Chaudières et réservoirs sous pression
VI	Éclairage
VIII	Protection contre les dangers de l'électricité
IX	Mesures d'hygiène
X	Substances dangereuses
	SECTION I Dispositions générales
	SECTION II Substances dangereuses autres que les produits dangereux
	SECTION III Produits dangereux
XI	Espaces clos
XII	Équipement de protection et autres mesures de prévention
XIII	Outils et machines

XIV	Manutention des matériaux
	SECTION I Conception et construction
	SECTION II Entretien, utilisation et mise en service
	SECTION III Manutention manuelle des matériaux
	Section IV Entreposage des matériaux
	Section V Dispositions transitoires
XV	Enquêtes et rapports sur les situations comportant des risques
XVI	Premiers soins
XVII	Séjourner en sécurité dans un lieu de travail
XVIII	Activités de plongée
	SECTION I Plongées de type 1 et plongées de type 2
	SECTION II Plongées de type 2
XIX	Programme de prévention des risques
Annexe	<i>Règlement sur les comités d'orientation, les comités locaux et les représentants en matière de santé et de sécurité</i>

Règlement sur la santé et la sécurité dans les mines de charbon

Règlement sur la Commission de la sécurité dans les mines de charbon

 *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (navires)*

Règlement sur la sécurité et la santé au travail (pétrole et gaz)

Règlement sur la santé et la sécurité au travail (trains)

 *Règlement sur les comités de santé et de sécurité et les représentants*